

En mai 2024, une détenue « TIS » revenait sur la région Grand-Est après 1 passage par le Q.E.R. de Fresnes... et plusieurs aller-retour et séjours entre la province et plusieurs établissements parisiens. En 2024, pour se faire, était employé un convoi de 3 véhicules ELSP : 1 véhicule ouvreuse, 1 VTD et 1 véhicule suiveur. Un Dispositif classique avec ce type d'usagers et de niveaux d'escorte...

Le 7 avril 2025, une « réquisition d'extraction section antiterroriste » requérait l'extraction de cette même détenue « TIS » depuis la Maison d'Arrêt de Strasbourg vers Paris... Seulement voilà, ce n'était pas pour une audience ou comparution devant le « parquet antiterroriste » ..., mais pour se rendre dans un centre d'imagerie médicale au cœur de Paris !

## **Un véritable scandale !**

Une consultation qui n'aura duré, en tout et pour tout, que moins d'un ¼ d'heure !  
Un examen pour lequel le personnel soignant semblait ne pas comprendre le pourquoi du passage par ce cabinet privé, en s'exclamant : « Vous auriez pu faire cet examen à Strasbourg ! ».

*L'UFAP UNSa justice Grand-Est ne pouvait que réagir face à cette situation !  
Strasbourg / Paris : c'est 500 kms ! Et aller-retour : c'est simplement 1000 kms !  
Soit 10 heures de route pour l'équipage de 4 collègues du PREJ Strasbourg ainsi missionnés !*

Nous ne parlerons ici pas du niveau d'escorte qui a évolué au fil du temps d'incarcération de l'intéressée..., mais simplement de l'incohérence de procéder à des examens médicaux dans ces conditions ! **Nécessitant donc de traverser 6 départements, parcourir 1000 kms et potentiellement devenir des cibles durant 10 heures de route imposée aux agents du PREJ !**

11 mois après « Incarville », quelles leçons nos dirigeants ont-ils tirées de ce drame ?  
Quelles solutions vont-elles être mises en œuvre afin que chacun prenne conscience que l'on ne peut plus faire n'importe quoi, n'importe comment ! ?  
Et que des solutions existent ou doivent être trouvées pour ne plus subir ce genre de graves dysfonctionnements...

*L'UFAP UNSa Justice condamne les négligences d'une partie de décideurs déconnectés du terrain et de certains de nos dirigeants complètement hors-sols !*

**La mise en danger de nos collègues n'est pas acceptable...  
La sécurité est la pierre angulaire de nos métiers, de nos missions !  
Certains ne peuvent, ni ne doivent, plus l'ignorer !!!  
Le jour d'après ne peut plus être comme le jour d'avant !**

Le Secrétaire Général  
Jean-Claude Roussy